

Budget Jérôme-Forget : encore un budget décevant !

QUEBEC, le 24 mai 2007 – «Encore un budget décevant ! Décevant pour les familles à revenu faible et modeste ! Décevant pour les personnes en situation de pauvreté ! Décevant pour les proches aidantes ! Bref, un budget des plus décevant pour les femmes, puisque lorsque l'État se désengage, ce sont les femmes qui en paient le prix !», s'indigne Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec.

Conciliation famille-travail

Le gouvernement Charest ne respecte pas son engagement à poursuivre le déploiement des services de garde en créant les 20 000 places manquantes. Cette situation risque de s'aggraver avec l'augmentation des naissances observée depuis deux ans. Un investissement additionnel de 200 millions de dollars est requis pour permettre aux milliers de familles du Québec, qui attendent désespérément une place dans un service de garde, d'en d'obtenir une. Ces familles sont toujours laissées pour compte !

Baisses d'impôt, surtout pour les bien nantis

Parmi les contribuables, 32 % ou 1,8 million de personnes non imposées ne profiteront pas des largesses de ce budget. Les baisses d'impôt profiteront surtout aux mieux nantis. Une grande partie des contribuables recevront un maigre 55 \$ puisqu'elles gagnent moins de 30 000 \$. En comparaison, une personne gagnant 100 000 \$ recevra une manne de 969 \$.

Lutte à la pauvreté

Alors que les gouvernements coupent dans les prestations d'aide sociale depuis plus de 15 ans, la ministre Jérôme-Forget n'a pas cru bon d'accorder au moins la pleine indexation de ces prestations. Il est aussi inacceptable que dans ce budget on n'ait pas encore rétabli l'équité entre les familles monoparentales. En effet, les pensions alimentaires reçues pour les enfants continueront d'être déduites des prestations d'aide sociale ou des prêts-bourses alors qu'elles ne sont pas considérées comme un revenu du parent au niveau de la fiscalité.

Santé

Le gouvernement Charest se targue de faire de la Santé une priorité on se serait alors attendu à l'annonce de mesures concrètes pour l'amélioration des services d'aide à domicile. Le maigre crédit d'impôt remboursable pour les bénévoles qui appuient les aidantes dites "naturelles" est loin de reconnaître leur apport et surtout, il ne pourrait pallier au manque criant de ressources pour les personnes en perte d'autonomie. Pourtant un financement accru des services de prévention et de première ligne offerts par les CLSC serait plus que nécessaire ! Depuis des années, nous réclamons une augmentation substantielle des services publics de soutien à domicile qui demeurent encore le parent pauvre du réseau de la Santé.